Le contrat de bassin en clair

Depuis plus de 15 ans déjà, une gestion de l'eau et des milieux aquatiques est faite sur notre territoire.
Jusqu'à présent le Guiers et le lac d'Aiguebelette ont bénéficié d'une gestion propre mais dans le seul objectif de :

- Protéger, gérer et valoriser l'eau et les milieux aquatiques.

Aujourd'hui, ces deux territoires se sont unis, à travers un nouveau contrat de gestion, afin de garantir une meilleure cohérence de l'action publique.
Le contrat de bassin Guiers-Aiguebelette a été signé le 06 octobre 2012 pour une durée de 7 ans (2012-2018). Il dénombre pas moins de 95 actions, déclinées en 351 opérations. Les actions seront réalisées par les 45 maîtres d'ouvrages qui se sont engagés dans cette procédure, pour un montant total estimé à plus de 57 millions d'euros.

Les actions du contrat portent sur :
- La lutte contre les pollutions et l'assainissement,
- La restauration du bon état écologique des cours d'eau,
- La prévention du risque inondation,
- L'amélioration de la connaissance de la ressource en eau,
- L'animation, la communication et le suivi du contrat.

Chaque maître d'ouvrage porte des actions en fonction de ses compétences.

Le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents (SIAGA) est la structure porteuse du contrat de bassin. Il assure :
- Le pilotage du contrat,
- L'animation globale de la procédure,
- La coordination entre tous les partenaires, qu'ils soient administratifs, techniques ou financiers
- Le suivi des actions,
- l'appui aux maîtres d'ouvrage pour la constitution des demandes de subventions et pour engager leurs opérations.

Il porte aussi certaines opérations en tant que maître d'ouvrage.

Voici quelques exemples parmi les actions menées par le SIAGA :
- Entretien des berges et de la ripisylve, lutte contre les plantes invasives (ex : renouée),
- Travaux de restauration morpho-écologique des cours d'eau,
- Actions d'animation et de sensibilisation (animations scolaires, journal, plaquettes…).

La Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette (CCLA), agit en tant que maître d'ouvrage pour les actions relevant de sa compétence et intervient sur le territoire du lac d'Aiguebelette.
Voici quelques exemples parmi les actions menées par la CCLA :
- Prise en compte et gestion des zones humides associées au lac,
- Restauration et entretien de la ripisylve des affluents du lac,
- Travaux d'assainissement sur le bassin versant du lac d'Aiguebelette.

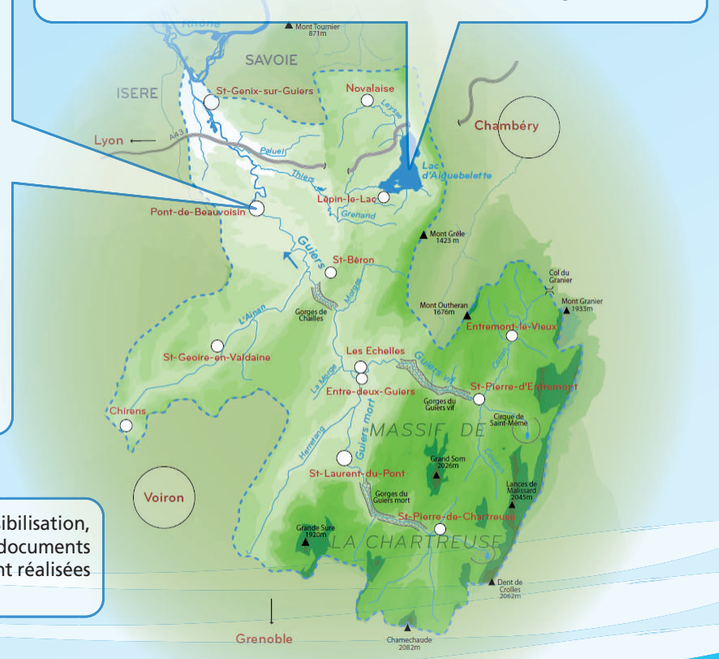

Certaines actions de communication et de sensibilisation, comme les animations pédagogiques ou l'édition de documents à visée informative, technique ou pédagogique, seront réalisées en partenariat sur l'ensemble du territoire.

L'équipe du SIAGA est à votre disposition :
Cécile VILLATTE - *Chargé de mission*
Chantal BOUVIER - *Adjoint administratif*
Didier GIRARD - *Technicien de Rivière*
Janis VUARAND - *Animatrice pédagogique*
Thibaud WYON - *Chargé de mission*

S.I.A.G.A. (Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents)
27, avenue Gabriel Pravaz - 38480 Pont de Beauvoisin
Tél. 04 76 37 26 26 - Fax 04 76 37 23 73
E-mail : guiers.siaga@wanadoo.fr
www.guiers-siaga.fr

Responsable de la publication : Louis MONIN-PICARD Président du SIAGA - Rédaction : Cécile VILLATTE, Janis VUARAND
Imprimé sur du papier recyclé
Crédit photos : SIAGA - © JP Gentil-Perret - Conception, réalisation : Insolit' 04 76 37 33 90

Rivières Guiers

Edito

La signature du contrat de bassin Guiers – Aiguebelette, qui s'est officiellement déroulée le 6 octobre 2012 à St Bueil, marque l'aboutissement d'un long travail de concertation entre tous les acteurs de la gestion de l'eau.
Le partenariat initié il y a plus de 15 ans avec les instances administratives et techniques (services de l'Etat, la Région, les Départements et l'Agence de l'eau) et l'ensemble des acteurs locaux (élus locaux, associations de pêche, associations de protections de l'environnement, …) et a été très constructif et déterminant pour identifier les 95 actions du contrat qui visent à améliorer la qualité globale des milieux aquatiques de notre territoire.
Il a également permis de renforcer les partenariats entre le bassin du Guiers, le territoire du Lac d'Aiguebelette et le Parc Naturel Régional de Chartreuse.

Face à un programme pour le moins ambitieux et de longue haleine, il nous semble primordial de souligner la volonté partagée par l'ensemble des acteurs de redonner aux milieux aquatiques du territoire Guiers – Aiguebelette la place qu'ils méritent…

Nous sommes tous impatients de voir la mise en œuvre de ces actions. Elles nécessiteront parfois une grande compréhension de la part des acteurs et beaucoup de pédagogie de notre part. En effet, il est quelquefois difficile de conjuguer l'intérêt général avec des intérêts plus sectoriels ou particuliers. Avec le même état d'esprit qui a prévalu jusqu'à aujourd'hui, nous sommes en mesure d'aborder l'avenir avec une certaine sérénité.
Nous pensons que nous devons rester confiants et sereins sur les projets à venir. Au niveau financier, nos partenaires (Agence de l'eau, Région Rhône-Alpes, Conseils généraux Isère et Savoie), sans qui rien ne serait possible, nous ont réitéré leur engagement, soulignant par la même leurs volontés de préserver les milieux aquatiques.

Enfin, Louis MONIN-PICARD profite de l'occasion qui lui est donnée pour signaler l'Engagement partenarial que le SIAGA a signé le 2 mai 2013 avec la Direction générale des Finances publiques qui permettra d'accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers et le service rendu aux usagers.

Bernard VEUILLET
Président de la CCLA

Louis MONIN-PICARD
Président du SIAGA

Le journal du **SIAGA** N°10 Juillet 2013
Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents

L'eau, la rivière, le lac... notre ressource.

Le cycle de l'eau naturel

A EVAPORATION / EVAPOTRANSPIRATION : Par l'action du soleil l'eau s'évapore des océans, mers, lacs, rivières et autres plans et cours d'eau (90%) mais aussi des végétaux qui transpirent (10%)

B CONDENSATION : Cette vapeur d'eau va se condenser au contact de l'air plus frais de l'altitude. Ainsi des nuages se forment. Ces nuages vont être transportés au-dessus des terres grâce à l'action du vent.

C PRECIPITATION : Les nuages sont formés de gouttelettes d'eau. Lorsque ces gouttelettes deviennent trop lourdes elles retombent sur terre. Les précipitations peuvent prendre plusieurs formes : pluie, neige, grêle…

"On estime qu'environ 21 % des précipitations retombent sur la terre, et 79% sur les mers et océans."

D RUISSELLEMENT : Lorsque cette eau retombe au sol, elle peut ruisseler ou s'infiltrer. L'eau qui ruisselle rejoint les cours d'eau. Sur notre territoire, l'eau de pluie rejoint le Guiers, puis le Rhône pour finir sa course en Méditerranée et ainsi recommencer le cycle. Elle peut aussi être interceptée par l'homme pour ses activités.

E INFILTRATION : L'eau peut aussi s'infiltrer dans le sol par les fissures de la roche. Elle peut former de véritables grottes ou rivières souterraines mais la plupart du temps elle imbibe le sol. Une quantité d'eau importante peut ainsi être stockée en sous-sol dans les nappes phréatiques. Cette eau peut ressurgir, elle forme alors une source.

"Par exemple, avant leur résurgence, les eaux du Guiers ont parcouru environs 60 km sous terre."

Le cycle de l'eau domestique

1 PRELEVEMENT dans le milieu naturel : L'homme pour ses activités prélève une importante quantité d'eau : En France environ 34 milliards de m³/an dont 6 milliards de m³ sont prélevés pour l'eau potable. Notre eau potable vient à 64 % des eaux souterraines, le reste, des eaux de surface (lacs, rivières).

2 TRAITEMENT : Une fois prélevée, l'eau est traitée. Dans l'usine de traitement elle est filtrée (grille, tamis, sable, charbon), décantée, nettoyée des matières organiques et parfois chlorée pour la désinfecter. A sa sortie, l'eau est potable.

3 STOCKAGE : Rendue potable, l'eau est acheminée vers des réservoirs situés sur les hauteurs, ainsi l'eau s'écoule toute seule vers les consommateurs. Si le terrain est plat, elle est stockée dans des châteaux d'eau qui permettent de créer une différence de niveau artificielle. Ainsi l'eau redescend la plupart du temps gravitairement vers le consommateur.

"Le saviez-vous ? En France le réseau d'eau potable compte plus de 900 000 Km de canalisation, soit plus de 20 fois le tour de la terre !"

4 CONSOMMATION : En France on consomme en moyenne 150 L/jour/personne d'eau potable. On se sert de l'eau potable pour boire, préparer à manger, se laver, tirer la chasse, laver son linge, sa vaisselle… Une fois utilisées les eaux sont dites "usées".

5 ASSAINISSEMENT : Pour les habitations reliées au réseau d'assainissement collectif, les eaux usées sont directement transportées jusqu'aux stations d'épuration grâce à des tuyaux qu'on appelle des collecteurs **5a**. Pour les maisons isolées non reliées à ce réseau, les eaux vont alors dans une fosse toutes eaux, un système qui permet à l'eau de se purifier peu à peu **5b**.

L'eau usée va être dépolluée afin qu'elle n'aille pas polluer les sols et les cours d'eau. Pour cela, elle passe par plusieurs étapes : le dégrillage, le tamisage qui permettent de débarrasser les eaux usées des déchets solides, le traitement biologique qui élimine la pollution grâce à l'action de bactéries la décantation pour séparer l'eau des boues.

"Par exemple la station d'épuration de la Calabre à Romagnieu utilise des roseaux, plante naturellement présente dans les zones humides, pour contribuer à la dépollution de l'eau.

A la sortie de la station d'épuration, l'eau est dépolluée mais n'est pas potable. Elle retourne ainsi à la rivière qui achève le traitement grâce au processus d'autoépuration."

ATTENTION

Il ne faut rien jeter dans les caniveaux car ils sont conçus pour récupérer les eaux de pluies et non nos déchets : mégots, chewing-gum mais aussi huile de vidange, peinture… Tout cela va directement à la rivière sans passer par la station d'épuration !

Ne rien jeter dans vos éviers : huile de friture, peinture… ou dans vos toilettes : serviettes, tampons, coton-tige et lingettes (même biodégradables) sont les bêtes noires des stations d'épuration et peuvent bloquer leur fonctionnement en se coinçant dans les machines ! Les stations d'épuration sont conçues pour traiter les eaux usées et ne sont pas des déchetteries. Les déchets vont à la poubelle et les restes de peinture ou l'huile de friture doivent être apportés en déchèterie.

Les zones humides

Les zones humides recouvrent seulement 3% du territoire français mais comptent 50% des oiseaux, 100% des amphibiens et poissons ainsi que 30% des espèces végétales rares et menacées. Ce sont les mares, marais, bras morts, prairies et forêts humides, estuaires… Le marais de Chirens et la tourbière de l'Herretang sont des zones humides emblématiques du bassin versant.

Longtemps détruites à tort et aujourd'hui menacées, les zones humides sont des écosystèmes qui jouent des rôles très importants dans le bon fonctionnement des milieux aquatiques :

- *Elles sont de vraies éponges : En absorbant le surplus d'eau, elles évitent les inondations et restituent cette eau en période d'étiage (période plus sèche). Ce sont des bassins de rétention naturels.*
- *Elles sont un filtre naturel : grâce à des processus physiques, chimiques et biologiques, elles épurent naturellement l'eau et participent ainsi à l'amélioration de la qualité de l'eau. Ce sont des zones tampons.*
- *Elles ont également une très forte productivité végétale (fourrage, foin, riz…) et animale (biodiversité, chasse, pêche, loisirs…) que l'homme peut exploiter.*

Attention toutefois, ces écosystèmes restent fragiles et en les préservant, on se préserve des risques naturels et pollutions diverses.

La ripisylve

La ripisylve, du latin ripa, "rive" et sylva, "forêt", est l'ensemble des arbres et buissons présents sur les rives d'un cours d'eau. La ripisylve a un rôle majeur dans la préservation des milieux aquatiques mais aussi des terres :

- *Elle fixe les berges et protège ainsi les terres contre l'érosion.*
- *Elle freine la vitesse du courant lors des crues et limite ainsi la puissance des inondations.*
- *Elle piège aussi les corps flottants (ex : branches, troncs) et diminue ainsi les risques de dégradation ou de destruction des ouvrages (ex : ponts…) en zone urbaine.*
- *Elle filtre les eaux issues du lessivage des terres riveraines et participe ainsi à l'amélioration de la qualité de l'eau. Elle est un milieu de vie pour de nombreuses espèces.*

Pour en savoir plus :
www.zones-humides.eaufrance.fr
et le guide technique sur la ripisylve disponible en mairie et au SIAGA.